

**REPUBLIQUE TOGOLAISE**

**MINISTERE DES MINES ET DES ENERGIES  
CABINET**

-----

**PERSONNE RESPONSABLE DES MARCHES PUBLICS**

**PROJET DE DEVELOPPEMENT ET DE GOUVERNANCE MINIERE  
FINANCEMENT : CREDIT IDA N° 5735-TG**

**AVIS A MANIFESTATION D'INTERET**

(SERVICE DE CONSULTANT-SELECTION D'UN CONSULTANT INDIVIDUEL)

POUR LE RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT INDIVIDUEL DEVANT FORMER ET APPUYER LA SOCIETE NOUVELLE DES PHOSPHATES DU TOGO (SNPT) A METTRE EN ŒUVRE LE PROCESSUS QUALITE, HYGIENE, SECURITE ET ENVIRONNEMENT (QHSE)

**AMI N°03/MME/CAB/PRMP/PDGM/19**

1. Le Gouvernement de la République Togolaise a reçu un crédit de la Banque Mondiale pour financer le coût du Projet de Développement et de Gouvernance Minière (PDGM). Il se propose d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre d'un contrat relatif au recrutement d'un consultant devant former et appuyer la Société Nouvelle des Phosphates du Togo (SNPT) à mettre en œuvre le processus Qualité, Hygiène, Sécurité et Environnement (QHSE).
2. Les principales tâches du consultant sont :
  - Faire une revue documentaire des analyses environnementales et sociales existantes de la SNPT, telles que l'Evaluation Environnementale et Sociale Stratégique du Secteur minier au Togo datant d'Octobre 2018 l'audit environnementale et sociale de la SNPT datant de Juillet 2017, le Cadre de Politique de Réinstallation pour le secteur minier et autres études disponibles sur l'exploitation et le traitement des phosphates par la SNPT
  - Comblent les lacunes de ces documents au nécessaire, en
    - Faisant une évaluation des risques au poste de travail ;
    - Proposant un cadre organisationnel pour répondre aux recommandations ;
  - Elaborer une politique QHSE ;
  - Elaborer un manuel QHSE ;
  - Former sur site les agents formateurs de la SNPT sur le manuel QHSE ;
  - Développer une stratégie de communication interne QHSE pour l'ensemble du personnel SNPT,

- Accompagner la SNPT à mettre en place un Système de Management (SM) QHSE respectant les exigences des référentiels ISO 9001 v.2008, ISO 14001 v.2015 ; OHSAS18001 v.2007, ISO 50 001 v.2011 et ISO 26000 v.2010.
- Développer les DAO pour l'acquisition de logiciel nécessaire à l'installation du système de management QHSE, s'il y a lieu.

Au terme de la mission, les résultats suivants sont attendus :

- 50 formateurs de la SNPT soit 25 du site de Hahotoé et 25 du site de Kpémé sont bien outillés en connaissance et exigences des normes QHSE liées à leur domaine d'activités en deux sessions distinctes;
- Une politique est établie et un DAO du système électronique de management en Qualité, Hygiène, Sécurité et Environnement est disponible pour la SNPT.

La durée de la mission est de 90 hommes/jour répartis en 12 mois et incluant les visites de terrains, l'élaboration des documents, les formations proprement dites et l'appui à la mise en œuvre du système de management QHSE, à compter de la date de notification du contrat approuvé.

3. Le Ministère des Mines et des Energies, invite les consultants individuels éligibles à manifester leur intérêt à fournir les services décrits ci-dessus.
4. Les consultants intéressés doivent fournir les informations qu'ils disposent des qualifications requises et d'expérience pertinente pour exécuter ces services. Le consultant devra avoir un diplôme universitaire de niveau supérieur Bac+5 en Qualité, Hygiène, Sécurité et Environnement ou tout autre diplôme équivalent, accrédité ou familier avec les normes ISO, avec 10 ans d'expérience dans le domaine QHSE.

Les critères de sélections sont les suivants :

- Avoir réalisé plusieurs missions d'élaboration et de mise en place d'un manuel ou de système de management Qualité, Hygiène, Sécurité et Environnement (QHSE) ou Hygiène, Santé, Sécurité, Environnement (HSE) dans les industries extractives.
5. L'attention des consultants intéressés par la mission doit également porter sur le paragraphe 1.9 des Directives de la Banque Mondiale : sélection et emploi de consultants par les Emprunteurs de la Banque mondiale, Janvier 2011 (révisé en juillet 2014) (Directives de Consultants) qui décrit les politiques de la Banque mondiale sur les conflits d'intérêts.
  6. Un Consultant sera sélectionné conformément aux procédures de Sélection de consultant individuel spécifiées dans les Directives de Consultant ci-dessus citées.
  7. Les consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires à

l'adresse indiquée ci-dessous intéressés et aux heures suivantes du lundi à vendredi de 8 h à 12h et de 15h à 17h (heure locale) ou en faisant une demande par email à : [pdgm.mme@gmail.com](mailto:pdgm.mme@gmail.com).

8. Les manifestations d'intérêt rédigées en français doivent être déposées sous pli fermé ou par courrier électronique ([pdgm.mme@gmail.com](mailto:pdgm.mme@gmail.com)) au plus tard le **04 octobre 2019 à 10 heures précises**, heure locale/T.U à l'adresse suivante :

6, avenue Sarakawa

Direction générale des mines et de la géologie

Numéro de bureau : Secrétariat du PDGM

Ville : Lomé, Pays : TOGO

Numéro de téléphone : (00228) 70444816/98 55 84 84

Email : [pdgm.mme@gmail.com](mailto:pdgm.mme@gmail.com)

N B : seul le consultant retenu sera consulté.

Lomé, le 03/09/2019

La PRMP



**Bantimpo GBENGBERTANE**